



VILLE DE PULLY

Municipalité

26 avril 2006

C 7/2006

Communication au Conseil communal

(Séance du 10 mai 2006)

Chemins du Coteau et de la Joliette Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection des chaussées et trottoirs (Préavis N° 17-2004)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 29 septembre 2004, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 1'070'000.-, destiné à couvrir les frais liés à l'exécution de l'objet cité en titre.

Ce chantier, d'une longueur de 260 m., a débuté en novembre 2004 et s'est achevé le 27 septembre 2005 par la pose des revêtements définitifs.

Les objectifs contenus dans le préavis ont été atteints.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage des crédits d'investissements engagés pour la construction de ce projet, selon les indications ci-après :

- Coût total des travaux de renouvellement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée : Fr. 980'410.-.
- Ce chantier s'est achevé avec un coût global inférieur de Fr. 89'590.-, par rapport à la demande de crédit de Fr. 1'070'000.-. Cette moins-value correspond à une diminution globale de l'investissement prévu de l'ordre de 8.4% pour cet objet.
- Cette diminution des investissements a été rendue possible par des divers et imprévus maîtrisés à environ 2% (en général 10%).

LA MUNICIPALITE